

Appel à projets Transitions pour les associations locales – Edition 2023

Dossier de candidature

Partie 1 : Informations administratives

Avertissement

Règlement de l'appel à projets

Important : avant de déposer votre dossier de candidature, vous êtes invité(e) à lire attentivement le règlement de l'appel à projets disponible sur le site Internet de la Ville d'Annecy www.annecy.fr ou en version papier sur demande (Cf. paragraphe « Contact »).

Dossier de candidature en deux parties

Le dossier de candidature se compose de deux documents à renseigner :

- Partie 1 : Informations administratives ;
- Partie 2 : Description du projet.

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont à remplir obligatoirement.

Dépôt des dossiers de candidature

Important : les dossiers de candidature doivent être déposés à la Ville d'Annecy avant le vendredi 17 mars 2023 à 12h (Cf. paragraphe « Contact »).

Echanges en amont avec la Ville d'Annecy

En amont du dépôt de dossier de candidature, les associations prennent contact avec la Ville d'Annecy pour échanger sur leur projet.

La Ville d'Annecy peut aider l'association à préparer son dossier de candidature, estimer le montant de la subvention en nature qu'elle peut solliciter ou encore inscrire les événements que l'association souhaite organiser dans sa programmation événementielle annuelle.

Les échanges ont lieu tout au long de l'année et au plus tard 10 jours ouvrés avant la date butoir de dépôt des dossiers de candidature.

Porteur de projet

Interlocuteur vis-à-vis de la Ville d'Annecy

La Ville d'Annecy échangera directement avec la personne représentant légalement l'association lors de la phase d'analyse des candidatures et d'annonce des résultats. Par la suite, il sera possible de désigner une personne en charge du projet différente de la personne représentant légalement l'association.

Nom de l'association *

Numéro SIRET *

Toute association immatriculée auprès de la Préfecture a un numéro SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Établissements) constitué de 14 chiffres.

Adresse *

Téléphone *

Courriel *

Site Internet

Prénom et nom de la personne représentant légalement l'association *

Poste de la personne représentant légalement l'association *

Exemple : président(e) de l'association.

Documents à joindre

A lire avant de compléter cette partie

Les documents suivants doivent être obligatoirement joints au dossier de candidature :

- Comptes approuvés du dernier exercice clos (bilan et compte de résultat détaillés) ;
 - Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ;
- Budget de l'année en cours ;
 - Si l'association demande une subvention en 2023 pour des projets / événements / activités de 2024, elle doit fournir en pièce jointe le budget de 2023 ;
- Annexe « Eléments financiers » ;
 - Elle permet d'apprécier la situation financière de l'association au cours de l'instruction du dossier ; cette annexe est disponible sur le site Internet de la Ville d'Annecy www.annecy.fr ou en version papier sur demande (Cf. paragraphe « Contact ») ;
- Compte-rendu complet de la dernière assemblée générale ;
 - Il doit être fourni dans son intégralité, incluant le rapport d'activité, le rapport moral et le rapport financier ;
- RIB ;
 - Il doit être au nom de l'association avec un nom conforme à celui du SIREN / SIRET et des statuts ;
- Annexe « Contrat d'engagement républicain » ;
 - Conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, chaque demande de subvention impose désormais de signer le contrat d'engagement républicain ; cette annexe est disponible sur le site Internet de la Ville d'Annecy www.annecy.fr ou en version papier sur demande (Cf. paragraphe « Contact »).

Important : si vous avez demandé une subvention auprès de la Ville d'Annecy pour 2023 ou pour la saison 2022/2023, vous n'avez pas besoin de joindre les documents listés ci-dessus.

Avez-vous déjà demandé une subvention auprès de la Ville d'Annecy pour 2023 ou pour la saison 2022/2023 ? *

Oui

Non

Si oui, préciser le nom de la direction municipale avec laquelle vous êtes en relation *

Conditions de l'appel à projets

Acceptation des conditions de l'appel à projets *

En cochant cette case, la personne représentant légalement l'association accepte l'ensemble des conditions décrites dans le règlement de l'appel à projets.

Données à caractère personnel

Acceptation de l'utilisation des données à caractère personnel *

Je consens à ce que les informations complétées dans ce formulaire soient utilisées par les agents habilités de la Ville d'Annecy dans le cadre de l'appel à projets Transitions pour les associations locales - Édition 2023.

Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées sont conservées au plus tard 36 mois à compter du dépôt de dossier.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données à caractère personnel vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits par simple demande auprès du Délégué à la Protection des Données de la Ville d'Annecy.

Courrier :
À l'attention du Délégué à la Protection des Données personnelles
Ville d'Annecy
Mairie – Place de l'Hôtel de Ville, Seynod 74600 Annecy
BP 2305 -74011 Annecy cedex

Courriel :
donnees.personnelles@annecy.fr

Contact

Courrier :
Appel à projets Transitions pour les associations locales – Edition 2023
Mission Transitions
Ville d'Annecy
Mairie – Place de l'Hôtel de Ville, Seynod 74600 Annecy
BP 2305 - 74011 Annecy cedex

Courriel :
mission.transitions@annecy.fr

Téléphone :
07 64 38 63 05
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00